

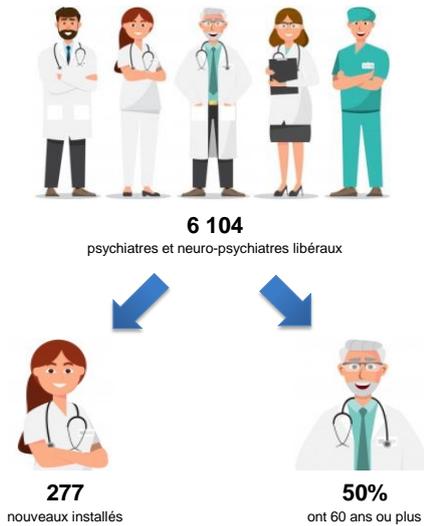
Psychiatres et neuro-psychiatres libéraux

Cette fiche produite par l'Assurance Maladie présente des informations concernant la démographie, l'activité, la patientèle et les prescriptions des psychiatres et neuro-psychiatres ainsi que l'évolution des effectifs et des honoraires depuis l'an 2000 jusqu'en 2020.

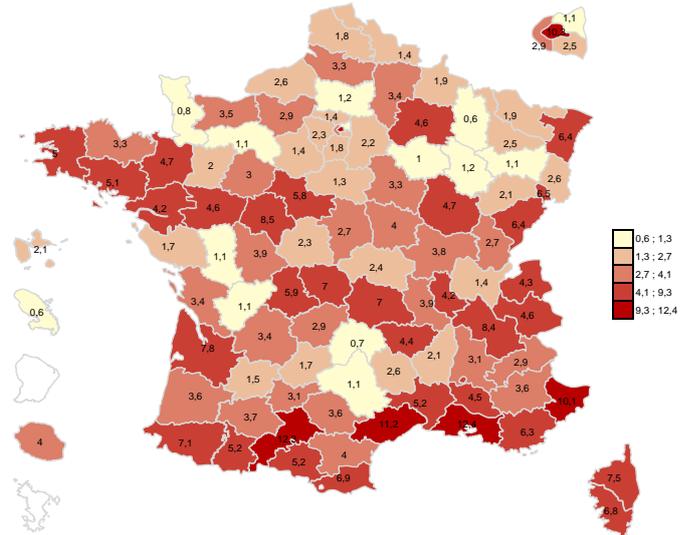
Source, champ et définitions

- Source : Système National des Données de Santé (SNDS).
- Champ : année 2020, ensemble des régimes d'assurance maladie, France entière.
- Dénombrement : professionnels de santé libéraux conventionnés ayant au moins un remboursement de soins dans l'année et présents au 31 décembre 2020.
- Montant : professionnels de santé libéraux conventionnés ayant au moins un remboursement de soins dans l'année et présents au 31 décembre 2020 ou en cessation d'activité au cours de l'année 2020.
- La densité est exprimée sur 100 000 habitants estimés par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Insee) au 1er janvier 2021.
- Un professionnel à part entière (APE) est un professionnel qui a exercé une activité libérale normale sur une année complète, dans un cadre conventionnel. La part des effectifs APE est différente selon les professions de santé et les spécialités. Les effectifs APE ne comprennent pas : les professionnels de santé qui se sont installés en cours d'année, ceux qui sont encore en activité après 65 ans, ceux qui exercent à l'hôpital à temps plein et ceux qui ne sont pas conventionnés.
- Les honoraires sans dépassement (HSD) sont exprimés en euros y compris les frais de déplacement.
- Le nombre d'actes est restitué hors majorations.

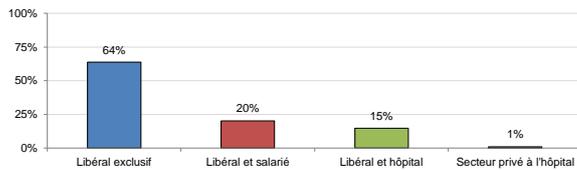
1. Démographie



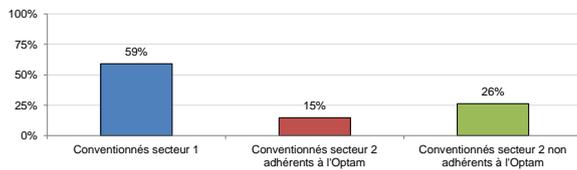
Carte 1 - Densité de professionnels de santé libéraux par département



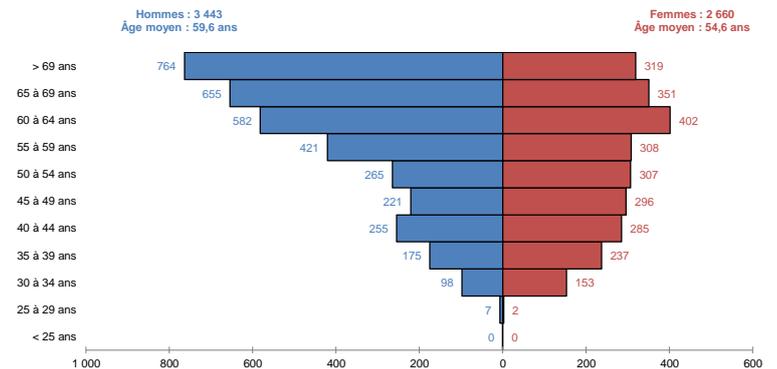
Graphique 1 - Répartition des effectifs par mode d'exercice



Graphique 2 - Mode conventionnel



Graphique 3 - Pyramide des âges



On dénombre 6 104 psychiatres et neuro-psychiatres au 31 décembre 2020 en France. Au cours de l'année, 277 d'entre eux se sont installés tandis qu'on en recense la moitié ayant 60 ans ou plus. En moyenne les femmes sont sous-représentées (44%) mais la tendance s'inverse en fonction des tranches d'âge : sur-représentation des hommes à partir de 55 ans et sur-représentation des femmes de moins de 55 ans. Les psychiatres et neuro-psychiatres exercent en grande majorité en libéral exclusif (64%) tandis qu'un sur cinq exerce en libéral et salarié. Leur mode de conventionnement principal est le secteur 1. Au niveau géographique, la densité de psychiatres et neuro-psychiatres pour 100 000 habitants est plus importante en régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie ainsi qu'en Corse. A l'inverse, il n'y a aucun psychiatre et neuro-psychiatre dans les régions Guyane et Mayotte.

2. Activité et honoraires

Tableau 1 - Montant des honoraires en euros

	Toute activité				Actif à part entière (APE)			
	Conventionnés secteur 1	Conventionnés secteur 2	dont non adhérents à l'Optam	dont non adhérents à l'Optam	Conventionnés secteur 1	Conventionnés secteur 2	dont adhérents à l'Optam	dont non adhérents à l'Optam
Honoraires sans dépassement (HSD)	436 221 852	212 496 194	105 188 377	107 307 818	295 702 636	170 118 118	84 687 513	85 430 605
Dépassement	8 913 466	118 342 537	23 900 110	94 442 427	4 470 228	91 686 620	17 453 090	74 233 529
HSD moyen par PS	120 904	66 322	65 661	66 984	146 824	101 140	136 593	80 443
Dépassement moyen par PS	2 470	36 936	14 919	58 953	2 220	54 510	28 150	69 900

Tableau 2 - Montant des honoraires sans dépassement (HSD) par type d'acte

Type d'acte	HSD (en milliers d'euros)			Total
	Conventionnés secteur 1	Conventionnés secteur 2 adhérents à l'Optam	Conventionnés secteur 2 non adhérents à l'Optam	
Total	436 222	105 188	107 308	648 718
Actes cliniques	420 271	96 614	103 743	620 627
Consultations et téléconsultations	364 896	84 393	102 048	551 336
APY - Avis ponctuel de consultant psychiatre	3 857	883	749	5 489
C - Consultation cotée C	43 766	8 289	1 473	53 528
CNP - Consultation cotée CNP	285 533	63 220	82 848	431 600
Autres consultations	31 740	12 001	16 978	60 719
Majorations	55 073	12 081	1 660	68 814
MCS - Majoration de coordination spécialiste	33 424	7 260	783	41 467
MPC - Majoration forfaitaire transitoire	18 880	4 053	428	23 361
Autres majorations	2 768	769	448	3 985
Autres actes cliniques (dont majorations)	302	140	35	477
Actes techniques	9 481	3 124	1 748	14 354
Forfaits	3 043	4 610	928	8 581
Forfait structure	2 314	934	809	4 058
ROSP - Rémunération sur objectifs de santé publique	12	3	1	16
OPTAM - Option pratique tarifaire maîtrisée	34	3 440	63	3 538
Autres forfaits	682	233	55	970
Autres	3 427	840	889	5 156

Graphique 3 - Décomposition du montant des honoraires sans dépassement (HSD)

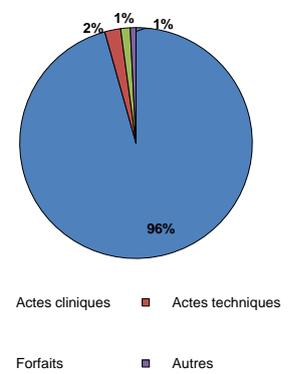
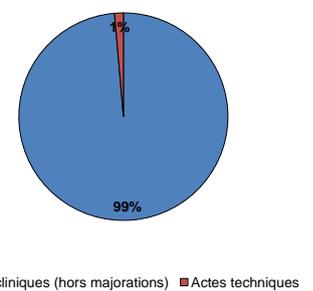


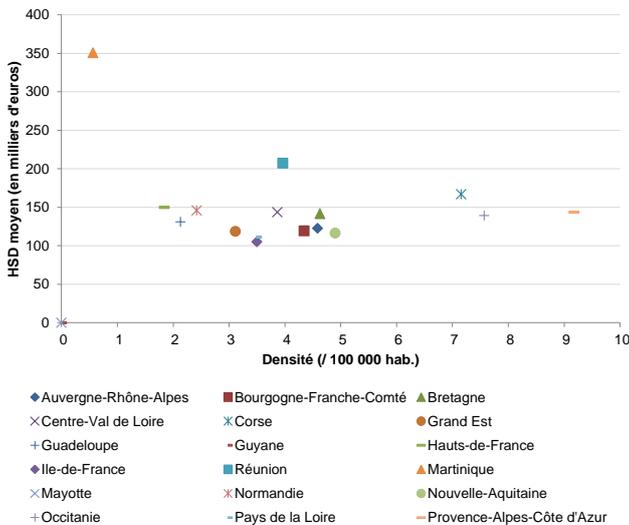
Tableau 3 - Dénombrement des actes par type d'acte

Type d'acte	Nombre d'actes (en milliers)			Total
	Conventionnés secteur 1	Conventionnés secteur 2 adhérents à l'Optam	Conventionnés secteur 2 non adhérents à l'Optam	
Actes cliniques (hors majorations)	10 235	2 296	2 531	15 062
Consultations et téléconsultations	10 229	2 293	2 530	15 053
C - Consultation cotée C	1 881	354	62	2 297
CNP - Consultation cotée CNP	7 488	1 657	2 125	11 271
Autres consultations	861	282	342	1 485
Majorations	13 802	2 991	343	17 136
MCS - Majoration de coordination spécialiste	6 692	1 453	157	8 303
MPC - Majoration forfaitaire transitoire	6 996	1 501	159	8 657
Autres majorations	113	36	27	176
Autres actes cliniques	5	3	1	9
Actes techniques	140	43	24	207
ATM - Acte technique médical (hors imagerie) CCAM	140	43	24	207
Autres actes techniques	0	0	0	0

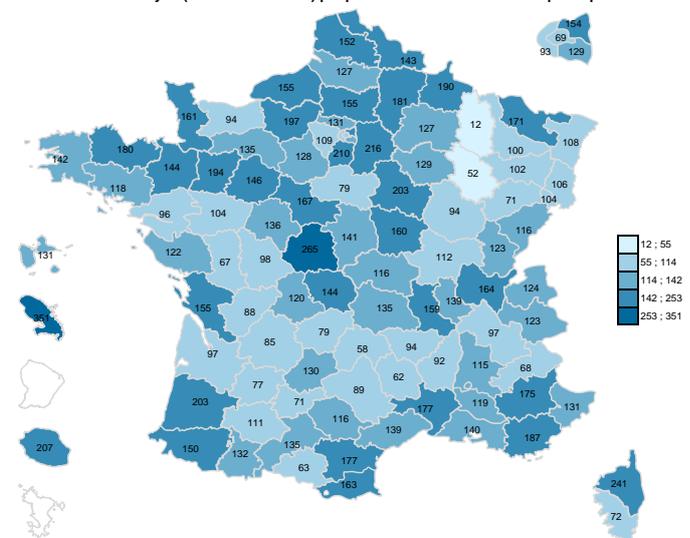
Graphique 4 - Décomposition du nombre d'actes par type d'acte



Graphique 6 - Densité et honoraires sans dépassement (HSD) moyen (en milliers d'euros) par professionnel de santé libéral par région



Carte 2 - HSD moyen (en milliers d'euros) par professionnel de santé libéral par département



Les honoraires (y compris dépassement) des psychiatres et neuro-psychiatres conventionnés secteurs 1 ou 2 ont atteint 776 millions d'euros en 2020. Les dépassements ont représenté 17% des honoraires des médecins actifs à part entière conventionnés secteur 2 adhérents à l'Optam alors qu'ils ont représenté 46% des honoraires de ceux qui n'ont pas adhéré à l'Optam. Lorsque l'on décompose les honoraires sans dépassement (HSD) par type d'acte, on s'aperçoit que les actes cliniques occupent presque la totalité de leurs HSD tandis que les actes techniques sont leur deuxième source de revenus avec 2%. En nombre d'acte, presque la totalité (99%) des actes effectués par les psychiatres et neuro-psychiatres sont des actes cliniques. Au niveau géographique, les HSD moyens par professionnel de santé libéral sont moins élevés en Ile-de-France et en Pays de la Loire alors qu'ils sont plus importants en Martinique et à la Réunion.

3. Patientèle



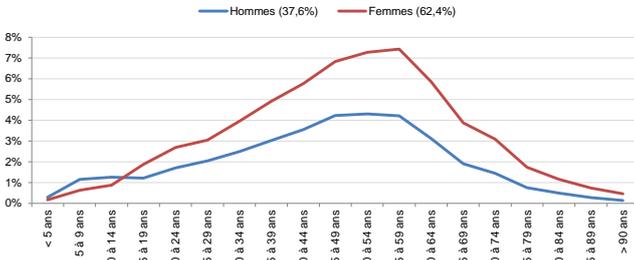
355

patients uniques vus par professionnel de santé libéral en moyenne dans l'année

Tableau 4 - Distribution du nombre de patients uniques vus

Percentile	Patients
1er percentile	19
5e percentile	47
10e percentile	73
20e percentile	122
30e percentile	171
40e percentile	219
Médiane	273
60e percentile	344
70e percentile	430
80e percentile	550
90e percentile	745
95e percentile	917
99e percentile	1 340

Graphique 7 - Part de la patientèle par tranche d'âge du patient



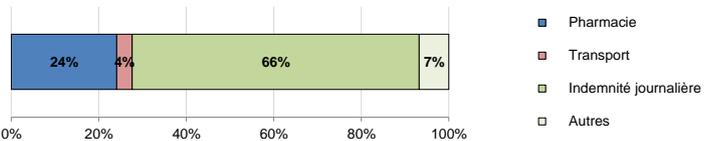
En moyenne, les psychiatres et neuro-psychiatres voient 355 patients uniques dans l'année. Cependant, la dispersion du nombre de patients est relativement étendue : les 10% les plus actifs voient environ 750 patients tandis que les 10% les moins actifs voient environ 70 patients dans l'année. Globalement, la part des femmes dans la patientèle est supérieure à celle des hommes (62% contre 38%). Il existe néanmoins des disparités selon l'âge : la patientèle masculine est majoritaire jusqu'à 14 ans alors que la patientèle féminine est majoritaire à partir de 15 ans. Au niveau géographique, on constate que les psychiatres et neuro-psychiatres ayant le plus de patients se situent en Martinique et en Guadeloupe alors que ceux ayant le moins de patients se situent en Ile-de-France et en région Grand Est. Par ailleurs, un patient féminin génère un honoraire sans dépassement (HSD) moyen légèrement supérieur à un patient masculin (445 € contre 424 €). Toutefois, ce n'est pas le cas pour toutes les classes d'âge : les HSD sont plus importants pour la patientèle masculine de 5 à 9 ans, de 40 à 44 ans et de 55 à 59 ans alors qu'ils sont plus importants pour la patientèle féminine jusqu'à 4 ans, de 10 à 39 ans, de 45 à 54 ans et à partir de 60 ans.

4. Prescriptions

Tableau 5 - Base de remboursement des actes prescrits par catégorie d'acte

Catégorie d'acte	Base de remboursement (en milliers d'euros)	Pourcentage par rapport au total
Total	915 848	100%
Pharmacie	220 436	24%
Transport	32 527	4%
Indemnité journalière	600 803	66%
Autres	62 081	7%

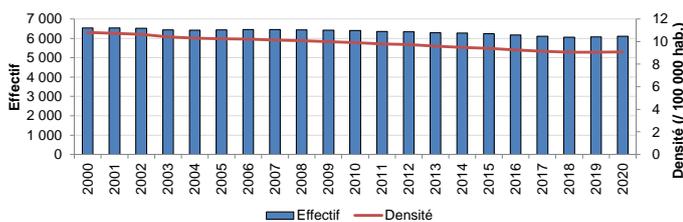
Graphique 9 - Répartition de la base de remboursement par catégorie d'acte prescrit



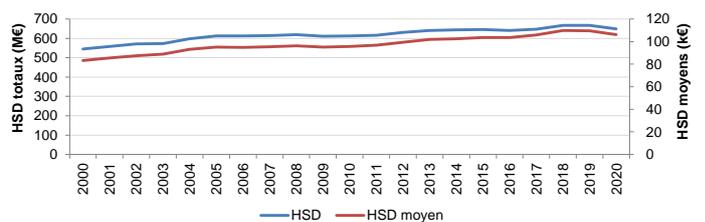
Les indemnités journalières sont le premier poste de prescription des psychiatres et neuro-psychiatres. Il représente près de deux tiers du total de leurs prescriptions en base de remboursement alors que la pharmacie est leur deuxième poste de prescription (près d'un quart du total). Enfin, ils sont les troisièmes prescripteurs les plus importants d'indemnités journalières (5%).

5. Evolution

Graphique 10 - Evolution des effectifs et de la densité



Graphique 11 - Evolution des honoraires sans dépassement (HSD) totaux et moyens à prix courant



Les effectifs ont tendance à diminuer, passant de 6 550 en l'an 2000 à environ 6 100 en 2020 (-0,3% par an en moyenne). Dans le même temps, on constate que la densité de psychiatres et neuro-psychiatres par habitant a diminué passant de 10,8 à 9,1 pour 100 000 habitants entre l'an 2000 et 2020. Concernant les honoraires sans dépassement, on observe une certaine stabilité depuis l'an 2000, passant de 545 millions d'euros à 649 millions d'euros, soit une évolution de +0,9% par an en moyenne. Par professionnel de santé, cela représente une évolution moyenne annuelle de +1,2%.